

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 577

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 325 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 135 ZG »,

la référence :

« L. 135 ZD ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.